

INFORMATION

Objet : Coronavirus – La CCPEVA dévoile son plan d'aide aux acteurs économiques du territoire
Réf : COM

Depuis le début de la crise sanitaire, l'Etat et la Région (chef de file en matière de développement économique) mettent en place d'importantes mesures d'urgence afin de soutenir les entreprises, dans tous les secteurs d'activité. Ces aides évoluent régulièrement et s'adaptent au fil du temps.

En complément de ces aides, et la communauté de communes pays d'Évian-vallée d'Abondance, en charge du développement économique sur le territoire, et les communes se mobilisent également pour soutenir les acteurs économiques.

Les mesures décidées par la CCPEVA :

- **Mise en place d'une cellule de crise à la CCPEVA** pour contacter les entreprises du territoire. Questionnaire aux entreprises (commun aux trois intercommunalités du Chablais et en partenariat avec l'agence économique du Chablais) afin de faire un point sur la situation locale. La CCPEVA, les communes et l'office de tourisme PEVA se mobilisent pour contacter individuellement les entreprises du territoire et les orienter si besoin dans leurs démarches.
- **Mise en place d'un fonds d'urgence de 1 million d'euros**, complémentaire au fonds national de solidarité nationale destiné aux TPE, indépendants et microentreprises (moins de 10 salariés, chiffres d'affaire < 1 million d'euros). Versement d'une aide de 500 € par mois, pour les mois de mars et avril aux entreprises éligibles au volet 1 du fonds national de solidarité. Les entreprises n'ont pas à déposer de demande auprès de la CCPEVA, le versement de cette aide se faisant automatiquement aux entreprises éligibles au dispositif national.
- **La CCPEVA a décidé d'abonder de 80 000 € au nouveau fonds régional d'urgence destiné aux micro-entreprises et associations qui ne sont pas éligibles aux autres dispositifs régionaux.**
La Région va créer un fonds régional d'urgence, co-doté avec la Banque des territoires afin de soutenir toutes les micro-entreprises et associations (<10 salariés et CA<1 million €), de tout secteur d'activité confondu, qui ne sont pas éligibles aux dispositifs régionaux et au volet 2 du fonds national de solidarité (notamment ceux qui ont 0 salarié). Il s'agit d'une **avance remboursable de 3000 € à 20 000 €, remboursable sur 4 ans avec un différé de 18 mois.** Pas de co-financement nécessaire.
La région et la banque des territoires vont verser à minima 2€ par habitant chacun, soit 32 M€ au total. L'abondement de la CCPEVA (environ 2€/habitant également) permettra d'augmenter le nombre de bénéficiaires ou les montants avancés pour les entreprises du territoire.
- **Promotion des producteurs locaux et des commerces alimentaires** (création d'un groupe Facebook dédié aux producteurs, promotion via site internet et réseaux sociaux).
- **Suspension par la CCPEVA des loyers** hébergées au sein de la pépinière du Léman et prolongation de certains baux.
- Paiement le plus rapide possible, en accord avec la trésorerie, des factures dues par la collectivité afin d'assurer aux entreprises de la trésorerie.
- Suspension des échéances de marchés publics pour les marchés en cours (cas de force majeure reconnu par l'Etat).
- poursuite des phases de préparation des chantiers devant démarrer afin d'être prêts à relancer l'activité dès que la situation le permettra.
- Réouverture des déchetteries aux professionnels (depuis le 9 avril).
- Annulation des cotisations dues à l'OTPEVA (50 000 €).
- Promotion touristique d'été adaptée à la situation, à mettre en place (OTPEVA)

L'agence économique du Chablais, portail d'entrée de la création et des entreprises pour le compte des intercommunalités, reste joignable au 04 50 70 83 40 afin d'accompagner les entreprises en cette période difficile.

Contact presse

- Gaston LACROIX, VP économie à la CCPEVA – gaston.lacroix@ville-publier.fr
- Maxence DENAVIT, service développement économique – maxence.denavit@cc-peva.fr